

bre des communes. Pourquoi donner l'occasion au peuple canadien de se diviser autour de deux drapeaux? Un seul drapeau peut représenter les aspirations les plus légitimes de tous les citoyens du Canada pour faire progresser notre pays; un seul drapeau suffit pour proclamer au reste de l'univers qu'enfin, avec ce nouveau drapeau, il n'y a plus de races, de langues différentes, mais au contraire que les droits des minorités sont respectés, parce que tous les habitants veulent coopérer, veulent marcher main dans la main pour le progrès et la prospérité du Canada?

Mais non, c'est une occasion de division, ce qu'a toujours fait le parti libéral en prêchant une politique différente dans les provinces anglaises et dans la province de Québec.

Nous sommes sincères, nous voulons que le très grand sacrifice que nous avons consenti pour consacrer notre choix, lundi dernier, ne soit pas inutile. Nous ne voulons pas que ce drapeau soit une occasion de chicane, mais il le sera, monsieur l'Orateur, si le gouvernement persiste dans son projet et veut ménager, comme il l'a toujours fait dans d'autres domaines, la chèvre et le chou.

Nous, monsieur l'Orateur, nous ne voterons pas en faveur de ce deuxième drapeau. Personnellement, je vais également voter contre le sous-amendement présenté par le Ralliement créditiste et voici pourquoi. J'ai écouté l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) et l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), qui ont nié le principe de la résolution qui est soumise à la Chambre, relativement à un deuxième drapeau.

On a traité cette mesure de ridicule, d'inutile, et voici que maintenant, après en avoir nié la base même, on vient y greffer un amendement.

Comment, monsieur l'Orateur, ce qui n'est pas bon à sa base même pourrait-il être amélioré par une greffe, à savoir l'amendement proposé...

M. Grégoire: Quelquefois la tête n'est pas bonne, mais les pieds sont encore bons. C'est votre cas.

M. Paul: En ce qui concerne le député de Lapointe, ni la tête ni les pieds ne sont bons!

Que lisons-nous dans cet amendement? Rien si ce n'est qu'ils ont peur de se lever et de dire: Nous sommes contre un deuxième drapeau. On veut satisfaire ses amis créditistes dans les autres provinces en présentant un amendement pour permettre au très honorable premier ministre, lors de la prochaine réunion des membres du Commonwealth, de suggérer que le Commonwealth des nations britanniques accepte un drapeau autour duquel toutes les nations se réuniraient. Or, à

mon avis, c'est un moyen détourné pour encourager l'adoption de l'Union Jack, d'un deuxième drapeau, ce qui est tout à fait condamnable et ne mérite pas plus de considération et d'encouragement que la motion principale elle-même!

Monsieur l'Orateur, il est dommage...

M. Grégoire: Parlez donc d'une façon intelligente!

M. Paul: Je me suis toujours exprimé d'une façon tout à fait intelligente et surtout raisonnée.

J'entends toujours cette voix qui crie dans le désert!

Ils réalisent l'erreur qu'ils viennent de commettre en tentant de présenter un amendement qui puisse faire adopter indirectement un deuxième drapeau pour le Canada. Si ce n'est pas l'Union Jack, ce sera un autre deuxième drapeau. Et comment s'appellera-t-il? Que représentera-t-il? Cela ne fait rien aux membres du Ralliement créditiste, mais ils acceptent et reconnaissent le principe qu'il faut, d'après eux comme d'après le parti libéral, un deuxième drapeau au Canada.

Eh bien, non, cet amendement qui nous est présenté est tout à fait inacceptable. Je serais fort surpris si la majorité des collègues de mon parti appuyaient un tel amendement, parce qu'il est illogique, ridicule et stupide. Il est aussi stupide que la motion principale elle-même.

Je n'ai aucun doute que les honorables députés d'en face, surtout ceux de la province de Québec, se rappelleront cette liberté d'expression promise par le très honorable premier ministre (M. Pearson) en juin dernier, et que lorsqu'ils voteront sur la motion principale, ils auront le courage et surtout la liberté—comme nous l'avons eue dans notre parti lorsqu'il s'est agi de se prononcer sur le sixième rapport—de voter selon leurs sentiments—liberté qui ne leur sera pas refusée, j'en suis sûr, car le très honorable premier ministre serait très mal à l'aise de retirer les promesses solennelles qu'il a faites à la Chambre.

Enfin, nous pourrions avoir un seul drapeau qui soit une occasion de ralliement, non pas des créditistes, mais de tous les hommes de bonne volonté qui vivent dans ce beau pays qu'est le Canada, afin que nous puissions grandir dans l'échelle des nations libres.

Il est permis de se demander si ce deuxième drapeau ne posera pas un problème de droit international.

Je serais fort heureux que l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill) qui, l'été dernier, lors d'une mission relative à l'exercice de son ministère, a parcouru l'Europe, et spécialement l'Angleterre, nous dise si Sa Majesté la reine a été consultée au sujet de l'adoption, par le Canada, d'un drapeau